
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 8 juin 2020 à 19 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement
Mme Nathalie Hadida, Secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h .

Mot de la mairesse

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Avant de débiter cette séance du conseil, un mot sur les derniers développements de la crise sanitaire.

En ce début de juin, malgré la tristesse que nous inspire la pensée de nos nombreux concitoyens décédés d'avoir contracté la COVID-19, surtout des personnes âgées, je crois que la poursuite des étapes du grand déconfinement nous permet d'être modérément optimistes.

Semaine après semaine, les lieux publics commencent à être de nouveau accessibles, dans le respect des mesures sanitaires en place. Sans doute l'une des manifestations les plus encourageantes de ce retour à une certaine normalité aura été l'ouverture des commerces ayant pignon sur rue, la semaine dernière.

Les commerces locaux sont absolument essentiels à la vitalité économique de notre arrondissement et à la dynamique de la vie de quartier. S'il-vous-plaît, encouragez vos commerçants locaux en renouant avec l'habitude de faire vos achats auprès d'eux.

Pour donner un solide coup de pouce à ce mouvement, la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal va lancer la semaine prochaine une grande campagne d'achat local, soutenue par l'arrondissement de LaSalle, PME-MTL Grand Sud-Ouest et la caisse Desjardins. Soyez aux aguets!

Parlant de soutien de l'arrondissement et de la Ville aux commerçants, afin d'offrir un répit aux propriétaires, la Ville de Montréal a reporté le paiement du 2e versement du compte annuel de taxes municipales. En effet, tous les propriétaires d'immeubles à Montréal, particuliers et entreprises, ont maintenant jusqu'au 1er septembre pour payer le 2e versement de leurs taxes foncières annuelles.

La demande de ce report a été faite par les partis d'opposition au conseil municipal de Montréal, le 26 mai dernier. Les conseillers de Ville Richard Deschamps et Lise Zarac et moi-même avons appuyé la motion de l'opposition officielle demandant ce report de la 2e échéance des taxes. Cette motion a été battue le 26 mai par les conseillers de la majorité. Heureusement, ils ont ensuite changé d'avis. L'arrondissement de LaSalle salue l'excellente décision de l'administration Plante-Dorais de rectifier le tir avec l'annonce de ce report, faite mercredi dernier.

Au-delà de la pandémie de COVID-19, l'actualité nous rappelle que la vie en société nous pose aussi d'autres défis.

Depuis la mort tragique de l'Afro-américain George Floyd, il y a deux semaines à Minneapolis, des citoyens de toutes origines se rassemblent presque chaque jour dans les grandes cilles d'Amérique du Nord, Toronto et Montréal comprises.

Ces événements nous rappellent combien nous sommes chanceux à LaSalle de vivre l'interculturalisme au quotidien, de manière si respectueuse. Ceci dit, rien n'est parfait et il y a toujours place à l'amélioration. C'est pourquoi nous menons chaque année des campagnes de sensibilisation sur le mieux vivre ensemble et l'harmonie interculturelle. Dans le contexte de l'actualité récente, j'ai donc demandé qu'une campagne d'affichage sur ce sujet apparaisse toute la semaine sur les 30 écrans publicitaires aux quatre coins de l'arrondissement. Cette campagne a débuté ce matin. Je souligne d'ailleurs que ce temps d'écran est une gracieuseté de la firme d'affichage Pattison et ne nous coûte pas un sou.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'arrondissement multiplie les gestes concrets pour soutenir la communauté. J'en souligne quelques-uns :

- La mise en place d'un Fonds de 100 000 \$ pour soutenir nos organismes communautaires.
- Une contribution de 30 000 \$ au Fonds d'urgence de Centraide afin de répondre aux besoins criants et de plus en plus croissants des populations les plus vulnérables.
- Une contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à Moisson Montréal, une banque alimentaire qui vient en aide à des centaines de familles de LaSalle.
- La création d'un Fonds COVID-19 de relance des commerces de LaSalle, d'un montant de 200 000 \$.
- Et la distribution de 30 000 masques aux personnes les plus démunies ou vulnérables, par le biais d'une dizaine d'organismes communautaires, dont 10 000 sont offerts gracieusement par la compagnie laSalloise IndBags.

À ces mesures concrètes s'ajoute le prêt de l'aréna Jacques-Lemaire pour l'installation de l'hôpital temporaire COVID-19 et le soutien de nos équipes de Travaux publics et de communication aux cliniques mobiles de dépistage gratuit, qui se succèdent depuis le 13 mai aux quatre coins de LaSalle. Après le centre sportif Dollard-St-Laurent, les LaSalloises et LaSallois ont eu accès à des cliniques mobiles tout près de chez eux, presque en continu : au Centre d'éducation des adultes Clément, puis à Terre-des-Jeunes, puis au Pearson Adult Learning Center, ensuite à l'école primaire

Allion. Enfin, à compter de ce mercredi 10 juin, la clinique mobile retourne pour 5 jours à l'école Terre-des-Jeunes.

En terminant cet état de la situation, je vous invite à suivre attentivement la page Facebook de l'Arrondissement de LaSalle. Presque chaque jour, vous y trouverez des renseignements tout frais sur la réouverture de nos équipements, nos bâtiments, nos parcs, nos plateaux sportifs, le prêt à la bibliothèque L'Octogone, les jeux d'eau et les piscines extérieures.

Chacune de ces annonces est accompagnée d'informations pertinentes sur les changements à nos services habituels et sur les mesures sanitaires à respecter. C'est le moyen le plus efficace de vous tenir bien informés de ce qui se passe au quotidien à LaSalle. À notre page Facebook s'ajoute aussi la radio communautaire CKVL LaSalle, au 100,1 FM. Là aussi, vous avez l'assurance de vous tenir bien au fait de ce qui se passe ici, chez nous.

Vous me permettrez de saluer encore une fois le travail remarquable accompli par tout le personnel du réseau de Santé. À cela s'ajoute nos remerciements les plus sincères aux militaires de l'armée canadienne, qui ont prêté main forte au personnel de la Santé jusqu'à la semaine dernière dans les CHSLD.

Je tiens enfin à remercier également les employés de l'arrondissement. À chaque jour, nos équipes assurent les services essentiels et critiques pour tous nos citoyens. Ils font un travail remarquable, tout en devant s'adapter à des règles sanitaires qui posent tout un défi.

En terminant, continuons de respecter les consignes de la Santé publique.

Dans les prochains mois, nous allons tous vouloir profiter des plus belles journées de l'année, mais il ne faut surtout pas relâcher nos efforts. Nous devons absolument rester disciplinés afin d'éviter de contribuer à une 2e vague de contamination.

Appliquer chacune des mesures de prévention permet non seulement d'éviter la propagation du virus, mais aussi de sauver des vies. Soyons forts ensemble. Merci

CA20 20 0201

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point :

10.08.1 Condoléances – décès de M. Y. Lamarre

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA20 20 0202**Période de réponses et questions du public**

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions par courriel des citoyens.

Questions posées par	Sujet de l'intervention	Suivi
Mme Sarah Johnson	Mesures policières pour rassurer la population face au racisme	SPVM
M. Yves Daoust	Signalisation de parc tombée au parc Lefebvre et près du stationnement des Chevaliers de Colomb	Travaux publics
M. Éric Tremblay	Critères de sélection - CCU	Aménagement urbain
M. Frédérick. Bastarache-Quellette	Patrimoine industriel	Aménagement urbain
M. Joseph Kor	Gazon endommagé – 7571 rue Chouinard	Travaux publics
Mme Josée Pharand	Accumulation d'eau dans le jeu d'eau du parc Jeannotte Clôtures cadenassées à l'école Ste-Catherine Labouré	Travaux publics

10.03

CA20 20 0203**Félicitations - 50e anniversaire de mariage**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Nicole Chicoine et monsieur André Huneault qui célèbrent leur 50e anniversaire de mariage.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA20 20 0204**Condoléances aux familles éprouvées par la perte d'un proche dans le contexte de la COVID-19**

Attendu que la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait près de 2 000 000 de morts dans le monde depuis son apparition en décembre en Chine, selon un bilan établi à partir de sources officielles;

Attendu que selon les autorités sanitaires au Québec, pour le moment, la propagation du coronavirus (COVID-19) est sous contrôle;

Attendu que bien qu'elle infecte des gens de tous âges, la COVID-19 présente un taux de décès beaucoup plus élevé chez les personnes de 70 ans et plus;

Attendu que des décès ont été recensés jusqu'à présent sur le territoire laSallois;

Attendu que ce terrible fléau touche durement l'ensemble de la population,

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement présente ses plus sincères condoléances aux familles touchées qui vivent un deuil en cette période de confinement.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA20 20 0205

Condoléances - décès de Mme Françoise Garneau Tanguay

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Françoise Garneau Tanguay survenu le 2 mai 2020. Elle était la mère de madame Paule Tanguay, préposée au budget à la division des services administratifs.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA20 20 0206

Condoléances - décès de Mme Bibi Salamat

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Bibi Salamat, survenu le 20 mai 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA20 20 0207

Condoléances - décès de Mme Hélène Fortin

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Hélène Fortin survenu le 27 avril dernier.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA20 20 0208

Condoléances - décès de M. Yvon Lamarre

Attendu que le 2 juin 2020, à l'âge de 85 ans, est décédé monsieur Yvon Lamarre, époux de madame Lise Hébert;

Attendu que monsieur Yvon Lamarre a oeuvré au bien commun des Montréalais, particulièrement des plus vulnérables, il a aussi marqué l'évolution urbaine et humaine de Montréal des années 80;

Attendu que monsieur Yvon Lamarre a amorcé sa carrière politique en 1966 alors qu'il est élu conseiller municipal du district de St-Henri. Réélu en 1966, 1970, 1974, 1978 et 1982, il sera aussi Membre (1970), Vice-Président (1974) puis Président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1978 à 1986. Il siègera aussi comme VP du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal (CUM);

Attendu que monsieur Yvon Lamarre a toujours posé des gestes déterminants qui ont contribué à l'épanouissement de Montréal et qui ont favorisé l'intégration des personnes vulnérables dans la société;

Attendu que ses qualités d'administrateur lui permettent de mener à terme de grandes réalisations. Il est à l'origine notamment :

- de la création de l'Office municipal d'habitation de Montréal;
- des Maisons de la Culture;
- il participe à la création de grands parcs régionaux et des premières pistes cyclables de Montréal;
- du développement et l'inclusion du transport adapté aux personnes à mobilité réduite dans l'offre de services de la STCUM;
- du prolongement du Métro dans le Sud-Ouest;
- de la création en 1983 de la Fondation Yvon Lamarre avec l'appui de familles, de ses amis et de nombreux bénévoles. L'organisation vise à soutenir les familles de personnes vivant avec la déficience intellectuelle, qui se heurtent souvent à l'absence de ressources et de logements dans un contexte de la désinstitutionalisation.

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement offre ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux proches du défunt. Nous leur souhaitons beaucoup de courage et de réconfort durant cette dure épreuve.

Adoptée à l'unanimité.

10.11

CA20 20 0209

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 4 mai 2020

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA20 20 0210

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2020

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1202363035

CA20 20 0211

Contrat à FNX-Innov Inc. - services professionnels pour aménagement d'une halte pour cyclistes/promeneurs/piétons dans le parc riverain

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accorder un contrat gré à gré à FNX-Innov Inc., pour les services professionnels en ingénierie de structure et stabilisation de berges dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une halte pour cyclistes, promeneurs et piétons dans le parc riverain de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale de 100 999,01 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1207151016

CA20 20 0212

Contrat à Lanco Aménagement - aménagement du parc Ménard

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 4 332 651,07 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux d'aménagement du parc Ménard dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Lanco Aménagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 941 601,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 633392.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 644 217,00 \$ pour le financement de ces travaux.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1207151015

CA20 20 0213

Contrat à Neptune Security Services - gardiennage à la bibliothèque L'Octogone

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accorder un contrat à Neptune Security Services Inc. pour le service de gardiennage à L'Octogone au montant approximatif de 144 365,48 \$ taxes incluses, pour la période du 6 juillet 2020 au 31 décembre 2022

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du service des finances.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207489001

CA20 20 0214

Contrat à Réhabilitation DU O - travaux de voirie et d'éclairage de la rue C du développement Bois-des-Caryers

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 287 671,01 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour des travaux de voirie et d'éclairage de la rue C du développement Bois-des-Caryers dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Réhabilitation DU O Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 900,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 638034 (contrat T.V. 20-1839), conditionnellement à l'obtention de l'autorisation du comité exécutif d'augmenter le budget de fonctionnement 2020, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 287 672.00 \$ provenant d'une partie du dépôt de garantie du promoteur Les Tours Utopia Inc. qui est en défaut pour permettre la réalisation des travaux par Réhabilitation DU O Inc.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1207151017

CA20 20 0215**Contrat à Techniparc - reconstruction du terrain de baseball Éloi-Viau au parc Riverside**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 779 463,45 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour l'exécution des travaux du terrain de baseball Éloi-Viau au parc Riverside dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Techniparc (9032-2454 QC Inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 704 021,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 638034.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207151018

CA20 20 0216**Contrat aux Entreprises d'Extermination Maheu - extermination insectes et rongeurs dans divers édifices**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 55 045,43 \$, taxes et contingences incluses, pour des services d'extermination des insectes et des rongeurs dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les entreprises d'Extermination Maheu Ltée le contrat de gré à gré pour trois (3) ans avec possibilité de renouvellement de deux (2) ans à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 48 146,93 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1200269003

CA20 20 0217

Demande d'autorisation au MAMH de permettre la poursuite d'un contrat avec Viau/Bastien/Gosselin

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser la Ville à formuler une demande d'autorisation au Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec la Firme Viau, Bastien Gosselin, architectes (NEQ : 1142720193) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1206152003

CA20 20 0218

Addenda à l'entente avec Héritage Laurentien - contexte de la COVID-19 pour le programme Éco-Quartier

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser la signature de l'addenda à l'entente conclue entre l'arrondissement de LaSalle et Héritage Laurentien afin de tenir compte du contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19 sur la réalisation du programme Éco-Quartier et le maintien de la contribution financière accordée par la résolution CA19 20 0111.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1207551016

CA20 20 0219

Convention avec l'Association récréative du parc Riverside - gestion de la piscine Riverside

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre l'Association récréative du parc Riverside inc. et l'Arrondissement de LaSalle pour la gestion de la piscine Riverside du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

D'accorder une contribution financière totale de 93 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1207551011

CA20 20 0220

Résiliation du contrat à Entrepreneur paysagiste Strathmore - entretien de plates bandes et cuvettes d'arbres

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De résilier le contrat accordé à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée à la suite de l'appel d'offres public 20-18038 au montant de 200 332,55 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1206598005

CA20 20 0221

Résiliation de 8 contrats et conventions de services aux artistes et travailleurs culturels - 12 mars au 2 juillet

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De résilier les contrats de services octroyés aux artistes et travailleurs culturels suivants pour les spectacles, expositions et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de LaSalle pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison du COVID-19 : Louis-Philippe Gingras, Emerik St-Cyr Labbé, Simon Angell, Erika Angell, Stéphane Aubin, Julie-Paule Ferron, Anne Desgeorges et Frédéric Lapointe.

De recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière aux artistes et travailleurs culturels suivants pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat tel qu'indiqué ci-après :

1 500 \$	Louis-Philippe Gingras
1 400 \$	Emerik St-Cyr Labbé
700 \$	Simon Angell
700 \$	Erika Angell
3 500 \$	Stéphane Aubin
380 \$	Julie-Paule Ferro
150 \$	Anne Desgeorges
325\$	Frédéric Lapointe

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du service des finances.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1208823004

CA20 20 0222

Résiliation de 3 contrats à des OBNL en raison de la COVID-19 - aide financière

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

De résilier les contrats de services octroyés au Théâtre du Fret, à la Troupe du Théâtre du Quartier et au Théâtre du Gros Mécano, OBNL - artistes et travailleurs culturels, pour les spectacles prévus dans l'arrondissement de LaSalle pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la COVID-19.

D'accorder une aide financière de 673 \$ au Théâtre du Fret, de 1 093 \$ à la Troupe du Théâtre du Quartier et de 2 500 \$ au Théâtre du Gros Mécano pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du service des finances.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1208823005

CA20 20 0223**Chevaliers de Colomb de LaSalle - affichage temporaire au 7710 boulevard LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser l'affichage temporaire pour la période estivale de panneaux publicitaires du côté intérieur de la clôture entourant le site des Chevaliers de Colomb de LaSalle situé au 7710, boulevard LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1207551015

CA20 20 0224**Nomination du comité de l'art mural**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De nommer les membres du Comité sur l'art mural pour l'année 2020 :

- Mme Tania Perlini, agente de développement culturel, Arrondissement de LaSalle
- Mme Andréanne Courchesne, commissaire au développement commercial, PME MTL
- M. Youssef Lamrhari. M. Ing., conseiller en aménagement, Arrondissement de LaSalle
- Mme Alexandra Papantonopoulos-Dumas, résidente

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1208823002

CA20 20 0225**Nomination au Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De nommer Mme Michelle Delisle-Boutin membre du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2020 et M. Hugo Rousseau secrétaire du Comité.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1202365008

CA20 20 0226

Reddition de comptes

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 29 avril au 25 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1203035001

CA20 20 0227

Augmentation du budget de fonctionnement 2020 - revenus et dépenses

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser l'augmentation du budget de fonctionnement 2020, revenus et dépenses, de l'arrondissement de LaSalle d'un montant de 287 672.00 \$ provenant d'une partie du dépôt de garantie du promoteur Les Tours Utopia Inc., qui est en défaut.

D'informer le trésorier de la Ville de Montréal et le comité exécutif, de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, pour tenir compte de cette modification.

D'autoriser l'utilisation de ce montant pour permettre la réalisation de travaux de construction.

D'informer le Service des finances de procéder à la comptabilisation selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1206103001

CA20 20 0228

Avis de motion - règlement d'emprunt pour la réfection de différents bâtiments

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lise Zarac de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant les règlements nos LAS-0126 et LAS-0127.

40.01 1206152002

CA20 20 0229**Présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt pour la réfection de bâtiments**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De présenter et déposer sur le site internet de l'arrondissement le projet de règlement autorisant un emprunt de 1 650 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

Un registre sera tenu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1206152002

CA20 20 0230**PPCMOI - adoption PP-18 - bâtiment multifamilial sur le boulevard Shevchenko**

Attendu que le conseil s'est prévalu de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter`

Attendu que le conseil a adopté le second projet de résolution le 6 avril 2020 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 15 mai 2020 accordant aux citoyens un délai de 15 jours pour transmettre une demande écrite de participation à un scrutin référendaire;

Attendu qu'aucune demande de participation valable n'a été reçue,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de résolution PP-18 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

D'adopter la résolution PP-18 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 visant à autoriser, sur le lot numéro 1 500 619 (boulevard Shevchenko), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone H11-08 prévues à l'article 3.5.1 et de l'article 7.96 du règlement de zonage numéro 2098, la construction d'un bâtiment multifamilial dont le nombre de logements est de 22, alors que le maximum autorisé est de 8 logements et dont la largeur de l'entrée charretière est de 4,82 mètres, alors que le maximum autorisé est de 3,5 mètres.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au lot numéro 1 500 619 situé sur le boulevard Shevchenko, à l'angle de la rue Robert.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot numéro 1 500 619, la construction d'un bâtiment selon l'implantation, l'usage et les aménagements décrits dans le préambule de la présente résolution sont autorisés.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone H11-08 prévus à l'article 3.5.1 et à l'article 7.96 du règlement de zonage numéro 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale no LAS-0014, sont approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Le lot numéro 1 500 619 peut être occupé, construit et aménagé selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.

6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ANNEXES

Annexe A : Plans associés à la construction du bâtiment multifamilial de 22 logements.

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1192363107

CA20 20 0231**Dérogation mineure au bâtiment industriel au 2345 rue Lapierre - marge arrière**

Attendu que le conseil souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et a tenu une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet a été diffusé le 15 mai 2020. Les citoyennes et citoyens disposaient d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel;

Attendu qu'aucun commentaire ou opposition n'ont été reçus;

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001803654), au bâtiment industriel situé au 2345, rue Lapierre, afin d'autoriser une marge arrière de 3,7 mètres, alors que selon les dispositions de la grille des usages et normes I12-18, en vertu de l'article 3.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, un bâtiment industriel isolé doit avoir une marge arrière minimale de 4,5 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1202363023

CA20 20 0232**Dérogation mineure - implantation d'une piscine au 8031 boul. LaSalle**

Attendu que le conseil souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et a tenu une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relative à une demande d'autorisation d'une dérogation mineure. Un avis public à cet effet a été diffusé le 15 mai 2020. Les citoyennes et citoyens disposaient d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par courriel;

Attendu qu'aucun commentaire ou opposition n'ont été reçus;

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001920074), pour une habitation unifamiliale située au 8031, boul. LaSalle, afin d'autoriser l'implantation d'une piscine avec une marge avant de 1,4 mètre, localisée en cours arrière et latérale, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 6.1.1.19, une marge avant de 4,6 mètres doit être respectée (PI3001903594).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202363039

CA20 20 0233

P.I.I.A. - démolition d'un bâtiment industriel aux 7000-7030 boul. Newman

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (DÉ3001669524), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la démolition d'un bâtiment industriel situé aux 7000 et 7030, boul. Newman.

Adoptée

40.06 1202363037

CA20 20 0234

P.I.I.A. - construction d'une habitation multifamiliale sur le boul. Newman

Conformément aux dispositions du Code d'éthique et de conduite du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement, madame la mairesse Manon Barbe s'abstient de participer aux délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question, en raison d'un conflit d'intérêts apparent ou potentiel.

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001669530), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 150 logements située sur le lot numéro 5 242 509 (boul. Newman).

Adoptée

40.07 1202363038

CA20 20 0235
Certificats d'occupation du domaine public - avril 2020

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'avril 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1202363036

CA20 20 0236
Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1206360006

Dépôt de documents -

60.01

CA20 20 0237

Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

De lever la séance à 19 h 46.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 juillet 2020.